

12 ans de réclusion pour le meurtrre de son frère

Les jurés ont suivi le ministère public dans ses réquisitions délicates à prendre dans ce dossier criminel. Un meurtre certes, mais un fratricide comme il s'en voit peu et commis dans un contexte familial lourd.

« J'uger n'est pas une chose facile, encore moins dans cette affaire. » C'est la dernière phrase du réquisitoire de l'avocat général Brigitte Harmand-Colette, hier après-midi, devant les assises de la Moselle, juste avant de demander 12 ans de réclusion criminelle contre Kevin Durecu, poursuivi pour meurtre.

Les faits jugés depuis mardi sont pourtant on ne peut plus carrés. Dans la nuit du 28 au 29 juillet 2013, Kevin, 22 ans à l'époque, frappe son frère Joey Covestre, 21 ans, de 114 coups de couteau et de dague, dans sa chambre du camp militaire de Bitché, avant d'être arrêté un peu plus tard sur une piste cyclable des environs. Le jeune militaire, engagé depuis le mois de mars de la même année et affecté aux cuisines du 16^e bataillon de chasseurs reconnaît toute la responsabilité du drame. Le

vivre à nouveau durant 48 heures de débats n'est pas simple pour l'accusé qui se ploie à chaque évocation de ces instants de fureur.

Hier, il a été un roseau encore plus souple que la veille lorsque le ministère public s'est levé pour évoquer le caractère extrême de ce court laps de temps où il a frappé, la lame du couteau cassée dans le crâne de la victime, la douche qu'il prend avant de quitter la chambre où Joey est agonisant.

Un couple pathologique

« Les circonstances du meurtre ne laissent aucun doute sur l'intention homicide », affirme Brigitte Harmand-Colette avant d'inscrire cette brutalité dans un décor familial perturbé et perturbateur. Une fratrie de neuf enfants éclatée au fil de placements entraînés par l'insuffisance et le parcours judiciaire des

parents aujourd'hui disparus. La route des deux frères a été celle d'une paire indissociable, d'un couple pathologique où Joey a dominé, soumis, étouffé l'accusé qui, néanmoins, s'est senti responsable de lui, l'a protégé et même encore repris sous son aile quelques jours avant de le supprimer. Et ce, alors qu'il avait volontairement quitté Le Havre, où il habitait, pour venir dans l'Est et mettre une distance suffisante entre lui et ce frère littéralement collé.

Tuer le problème

C'est l'un des axes de la défense de Me Arnaud Vauthier dans cette affaire singulière où « un orphelin a tué un autre orphelin », illustre l'avocat. « C'était un "lui ou moi" », ajoute le conseil pour amener les jurés et la cour à comprendre la nécessité pour son client de se séparer de cette ventouse, de cette emprise

psychologique exercée sur Kevin par Joey. « Il a tout tenté pour trouver une solution », jusqu'à croire à la possibilité de trouver un appartement pour son frère à Bitché. Pour le mettre à l'abri de dealers qui lui auraient demandé des comptes, pour le garder près de lui sans qu'il soit trop adhésif. Mais le soir du drame, Joey a encore demandé de l'argent à son frère, lui a encore mis la pression pour qu'il en trouve et l'a encore humilié lorsqu'il est revenu les mains vides. L'espoir d'un changement s'est envolé. La seule solution a été de tuer le problème. L'expert psychiatre dit qu'il a décompensé et soutient l'atténuation du discernement de Kevin au moment de frapper. Un élément qui a limité la hauteur des réquisitions et du verdict.

Frédéric CLAUSSE

RL 28/04/2016